

# Règlement - L'INFERNAL 2016

## REGLEMENT DE L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES 9, 10 et 11 septembre 2016

### Objet

Les épreuves L'INFERNAL 200, L'INFERNAL 110, L'INFERNAL 60 (+relais), L'INFERNAL 30 (+relais), L'INFERNAL 100% et L'INFERNAL RUN et Mini RUN sont des courses de montagne à allure libre ouvertes aux seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non, en semi autosuffisance.

L'INFERNAL RUN et Mini RUN sont agrémentés d'obstacles naturels et artificiels nécessitant une adaptation de l'évolution du coureur.

### Parcours

Les parcours sont tracés dans la montagne vosgienne avec 90 % de chemins et sentiers balisés. Les départs et arrivées de toutes les courses ont lieu au Stade des Perrey à Saint-Nabord.

LINFERNAL	200	110	60	60 Relais	30	30 Relais	100%	RUN
Type :	Ultra-Trail	Ultra-Trail	Trail	Trail en équipe	Trail	Trail en équipe	Trail ou Marche nordique	Course à obstacle
Départ :	09/09/2016 04 h 00	10/09/2016 09 h 00	10/09/2016 10 h 00	10/09/2016 10 h 00	11/09/2016 9 h 00	11/09/2016 9 h 00	11/09/2016 10 h 00	12/09/2016 6 17 h 00
Distance :	200km	110km	60km	60km	30km	30km	12km	8,5Km
Dénivelé positif :	11000m	5500m	2500m	2500m	1000m	1000m	500m	ND
Tps course max:	61h	30h	15h	15h	6h30	6h30	3h	2h
Age révolu :	Age requis 20 ans	Age requis 20 ans	Age requis 20 ans	Age requis 18 (20km maxi)	Age requis 20 ans	Age requis 16 (10km maxi)	Age requis 16 ans	15 ans
Points UTMB :	6	5	3		1			
Limitation :	300 coureurs	300 coureurs	500 coureurs	50 équipes	600 coureurs	50 équipes	600 coureurs	1500 coureurs
Nombre d'équipiers				Equipe 3 coureurs		Equipe 3 coureurs		

Les ravitaillements proposent boissons liquides et alimentation solide. Des points d'eau intermédiaires seront installés si les conditions climatiques l'exigent.

Des contrôles sont effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Les dossards sont inscriptibles au verso pour y faire figurer des informations spécifiques (rhésus, numéro de téléphone, traitements médicaux...)

# Règlement - L'INFERNAL 2016

## Horaires et lieux

	<b>Vendredi 9 septembre 2016</b>	Lieu
Départ de <b>L'INFERNAL 200</b>	<b>4H00</b>	Ligne de départ - Stade des Perrey
	<b>Samedi 10 septembre 2016</b>	Lieu
Départ de <b>L'INFERNAL 110</b>	<b>9H00</b>	Ligne de départ - Stade des Perrey
Départ de <b>L'INFERNAL 60</b>	<b>10H00</b>	Ligne de départ - Stade des Perrey
Départ de <b>L'INFERNAL RUN</b>	<b>17H00</b>	Ligne de départ - Stade des Perrey
	<b>Dimanche 11 septembre 2016</b>	Lieu
Départ de <b>L'INFERNAL 30</b>	<b>9H00</b>	Ligne de départ - Stade des Perrey
Départ de <b>L'INFERNAL 100%</b>	<b>10h00</b>	Ligne de départ - Stade des Perrey
Départ <b>L'INFERNAL Mini RUN</b>	<b>14h30</b>	Ligne de départ - Stade des Perrey

## Balisage

Le balisage se fera à l'aide de rubalise en hauteur. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol aux zones de croisement.

Pour la partie de nuit, une signalisation fluorescente sera utilisé afin d'offrir une meilleure visibilité aux concurrents.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Certaines traversées à risques seront contrôlées par des signaleurs.

## Sécurité et secours

Les secours et soins aux coureurs et au public sont assurés par des médecins, secouristes de la protection civile, infirmiers, podologues et kinés.

Compte tenu de la spécificité de L'INFERNAL TRAIL des VOSGES, les moyens de secours seront mobiles.

**En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard.** A défaut prévenir le responsable de course par téléphone sur le numéro de secours communiqué aux participants.

# Règlement - L'INFERNAL 2016

Les bicyclettes et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec un chien sur toutes les épreuves sauf le 100% avec une laisse. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route. Le médecin officiel est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

## **Matériel obligatoire (X)**

**Le téléphone portable est obligatoire pour toutes les courses hormis le 100%, RUN et Mini RUN.**

**En cas de non-respect du règlement l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.**

L'organisation remettra une étiquette de couleur pour chaque sac / base de vie, et ce à tous participant des 220 et 110 pour le transfert de ses affaires personnelles sur les bases de vie.

<b>L'INFERNAL</b>	<b>200</b>	<b>110</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>
Lampe frontale (en bon état de marche)	X	X	X		
Jeu de pile de rechange pour frontale	X	X			
Téléphone mobile (61h d'autonomie pour le 200km et 30h pour le 110km) Communication du N° de tél au retrait de dossard – N° de secours mémorisé.	X	X	X	X	
Bande élastique adhésive (mini 80cm x 3 cm)	X	X	X		
Couverture de survie	X	X	X		
Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps	X	X	X	Conseillé	Conseillé
Boisson contenance 1l mini (Camel bak, bidon ou ceinture)	X	X	X		
Réserves alimentaires	X	X	X		
Sifflet	X	X	X		

## **Matériel recommandé**

- Gants et vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions climatiques
- Vêtements de rechange, casquette, bandana ou bonnet.

Bâtons tolérés sur le 200, 110, 60, 30 et 100% et à condition d'être conservés du début à la fin de l'épreuve.

Pour leur propre sécurité, les concurrents(es) s'engagent à respecter les règles de course.

Les épreuves sont organisées dans le plus pur esprit sportif des Trails, **sont interdits** : Suiveur motorisé, ravitaillement sauvage, **jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement**, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore respect du parcours balisé et de l'environnement traversé. Toute attitude contraire à ce principe entraînerait la disqualification du coureur.

# Règlement - L'INFERNAL 2016

Des contrôles du parcours et des sacs seront effectués par des commissaires de course. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements. Tout coureur dont le sac ne disposera pas le matériel obligatoire sera disqualifié.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les litiges sont réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course seront sans appel.

## **Les Bases de Vie :**

Un système d'identification sera remis à chaque coureur au départ des 200 et 110 km. Les sacs seront véhiculés par nos soins.

Les bases de vie de Frère Joseph et du Rouge Gazon disposent de douches et de couchages

## **Dossards**

Les dossards de L'INFERNAL 200, 110, 60 et 30 seront récupérés à l'arrivée des courses.

## **Résultats**

Les résultats seront consultables à l'arrivée. Ils seront aussi disponibles sur le site

<http://www.linfernaltrail.com/>

Classement 200, 110, 60 et 30 km (10 premiers hommes et 5 premières femmes)

## **Remise des prix**

La remise des prix sera faite dans la foulée des arrivées des courses. Sauf pour l'Infernal 200, remise des prix le dimanche vers de 15 h 30

## **Repas**

La Pasta-Party est incluse dans les frais d'inscription du 200. La participation à la Pasta-Party pour les accompagnants et visiteurs est fixée à 5 Euros.

Le Petit-déjeuner (brioche, café, jus d'orange, thé) est offert aux concurrents de L'INFERNAL 200, 110 et 60.

## **Inscriptions**

Ouverture des inscriptions : 1er janvier 2016

**L'INFERNAL 200 - Pasta incluse : 160 Euros (hors frais internet)** - Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 4/09 minuit.

**L'INFERNAL 110 - 100 Euros (hors frais internet)** - Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 4/09 minuit.

**L'INFERNAL 60 - Individuel 50 Euros (hors frais internet)** - Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 4/09 minuit.

**L'INFERNAL 30 : Individuel 28 Euros (hors frais internet)** - Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 4/09 minuit.

# Règlement - L'INFERNAL 2016

**L'INFERNAL 100% : 15 Euros (hors frais internet)** - Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 4/09 minuit.

**L'INFERNAL RUN : 30 Euros (hors frais internet)** - Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 4/09 minuit.

**L'INFERNAL Mini RUN : Gratuit** - Limitation à 500 participants – Inscription uniquement en ligne sur le site de L'INFERNAL <http://www.linfernailtrail.com/inscription-mini-run/>.

**Il y a la possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course, pour toutes les courses hormis le 200, 110 et 60. Clôture des inscriptions sur place 1 heure avant le début de chaque course.**

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et se déroulent selon la procédure suivante :

1. Inscription et paiement sur le site internet de L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES (<http://www.linfernailtrail.com>) via notre partenaire le-Sportif.
2. Confirmation de l'inscription après validation de la photocopie de licence ou un certificat médical.

Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception complète de tous les éléments du dossier d'inscription (certificat médical ou licence).

**Aucune inscription ou pré-inscription ne sera prise en compte si elle est faite par téléphone, fax ou autre moyen de communication.**

## **Certificat médical et licences**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, les participants sont tenus d'être titulaires :

- d'une Licence d'Athlétisme Compétition, d'une Licence d'Athlétisme Santé Loisirs option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP.
- outre la présentation de la licence FFA, la remise d'une copie de licence compétition en cours de validité des fédérations UNSS - UGSEL - Triathlon - Course d'Orientation - Pentathlon moderne et des fédérations affinitaires agréées dispense de la remise du certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition

Dans ce cas, la mention de « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition » doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence ;

- pour les autres participants, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du trail en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme par le titulaire).

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Envoyer photocopie de la licence ou certificat médical avec le chèque de règlement de la confirmation d'inscription.

**Aucune inscription ne sera validée sans présentation de licence ou certificat médical de moins d'un an.**

# Règlement - L'INFERNAL 2016

## **Annulation d'inscription**

La demande d'annulation d'inscription peut se faire par courrier uniquement et aux conditions de réception suivantes :

- Avant le 31 juillet, 60 % des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés (hors frais internet).
- Du 1er août au 20 août, 30% des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés (hors frais internet).
- Au-delà du 20 août, aucun remboursement ne sera effectué.

## **Modification/ Annulation des épreuves**

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour de raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants. L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.

## **Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, reprise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

## **Assurances**

- Responsabilité civile :  
Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'association IT.
- Individuelle accident :  
Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.  
Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

## **Acceptation complète du Règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

## **Organisation**

Le comité d'organisation L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES se réserve le droit de révision du présent règlement, dans cette éventualité, l'organisateur mettra en œuvre une procédure d'information aux concurrents. La révision en vigueur est disponible en téléchargement sur le site internet de l'épreuve <http://www.linfernaltrail.com>